

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-040-2022-03

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit	
pénitentiaire	
IDF-2022-03-08-00027 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages) IDF-2022-03-07-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature du	Page 3
	D C
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (4 pages)	Page 6
Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat	
général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques	
IDF-2022-03-15-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme	
Isabelle Rougier, directrice régionale et interdépartementale de	
l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France, en matière	
d'ordonnancement secondaire (5 pages)	Page 11

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2022-03-08-00027

Arrêté portant délégation de signature



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEARTEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION DE PROBATION ET DE PREVENTION DE LA RECIDIVE

Arrêté portant délégation de signature

Stéphane SCOTTO, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

Vu le Code de Procédure Pénale en son article R.57-6-23 qui précise « que pour l'exercice des compétences définies par le présent code, le directeur interrégional des services pénitentiaires peut déléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A occupant un emploi au siège de la direction interrégionale ».

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la justice du 19 Avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 Mai 2021,

Décide:

Article 1 : Qu'à compter de la publication du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame LURO Anne, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, cheffe du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de :

Madame MARTIAL Viviane, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe à la cheffe du département des politiques d'insertion de probation et de prévention de la récidive, aux fins de :

- Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail (Article D.433-5 du CPP);
- Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale (Articles R. 57-6-23 alinéa 2 et D.187 du CPP);
- > Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein (Article D.388 du CPP);
- > Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix (Articles R.57-6-23 Alinéa 4 et D365 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé (Articles R.57-6-23 Alinéa 10 et D.391 du CPP);
- Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale (Articles R.57-6-23 Alinéa 11 et D.393 du CPP) :
- Désignation ou exclusion des aumôniers (Articles R.57-6-23 Alinéa 8 et D439 du CPP);
- Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie (Article D.439-2 du CPP);
- Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit (Articles R.57-6-23 Alinéa 9 et D.444-1 du CPP) ;

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

- ➤ Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations (Article D.437 du CPP);
- ➤ Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison (Article D.473 du CPP) ;

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à FRESNES, le 08 mars 2022

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2022-03-07-00004

Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 6 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021;

ARRETE

Article 1er

L'arrêté du 4 février 2022, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires placée,
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, chef du département ressources humaines et des relations sociales
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, chef de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel;
- Madame Chabha BRAHITI, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Monsieur Saïf CHAANBI, secrétaire administratif, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Peggy KREUTZ, première surveillante pénitentiaire, adjointe du chef du pôle transverse ;
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire, adjoint de la responsable de l'ARPEJ;
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ;
- Madame Brigitte VIEUSANGE, secrétaire administrative, chef de pôle ANT et retraites ;
- Madame Aïda SEVEYRAS, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité discipline et contentieux ;
- Madame Hélène TEULIERE, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Carole PADIE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la chef de l'unité gestion administrative et financière:

Pour:

Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT directeur fonctionnel des services pénitentiaires

CP Paris-La Santé

No. 1 To 1 TO 01 TO 1 TO 1		
Monsieur François TROUFLAUT	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaire	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	directeur des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Morgane BOYTHIAS	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Emma TASSY	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Amalia ZIANE	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Marie DEYTS	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	attachée d'administration de l'Etat	CP Réau
Madame Myriam PRIN	commandante pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	lieutenant et capitaine pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Olivier PIPINO	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	directrice des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Monsieur Meril BINKOUMINA	directeur des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Roxane CENAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Monsieur Yves LAURENDOT	attaché de l'administration de l'Etat	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	CSP	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Franck LINARES	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
	OURT directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	CSP	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
	ROUCHE directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCHAR	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat	CP des Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
<u>•</u>	directed fonctionnel des services pennentialles	
Modema Asmed I AADDAII DAVMO	ND directrice here classe des services nénitantigires	
	ND directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes
Monsieur Stéphane BUREAU	attaché de l'administration de l'Etat	CP Fresnes CP Fresnes
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors de	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors attachée d'administration de l'Etat	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 bation
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 SPIP 77 SPIP 77
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 SPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE Monsieur Edouard FOUCAUD	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 91
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE Cl Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE Monsieur Edouard FOUCAUD Monsieur Fabien RECHOU	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directeur fonctionnel de SPIP directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 sPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 91 classe SPIP 91
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE Monsieur Edouard FOUCAUD Monsieur Fabien RECHOU Monsieur Laurent LUDOWICZ	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors e attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors c directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	CP Fresnes CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 91 classe SPIP 91 classe SPIP 91
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE Monsieur Edouard FOUCAUD Monsieur Fabien RECHOU Monsieur Laurent LUDOWICZ Madame Delphine DENEUBOURG	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'insertion et de probation hors d'insertion et de probation hors d'insertice pénitentiaire d'insertion et de probation hors d'insertice pénitentiaire d'insertion et de probation	CP Fresnes CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 SPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 91 classe SPIP 91 classe SPIP 91 classe SPIP 92 SPIP 92
Monsieur Stéphane BUREAU Monsieur Olivier REILLON Monsieur Patrick HOARAU Madame Amy MIRAT Madame Véronique DREVET ép. BOI Monsieur Yannick LE-MEUR Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLI Monsieur Franck SASSIER Madame Cécile DURAND Madame Sabrina M'HOUMADI Madame Marie-Emmanuelle RODE CI Madame Corinne LEMARRE Madame Fanny-Jacqueline LAINE Monsieur Edouard FOUCAUD Monsieur Fabien RECHOU Monsieur Laurent LUDOWICZ Madame Delphine DENEUBOURG Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché de l'administration de l'Etat directeur hors classe des services pénitentiaires directeur hors classe des services pénitentiaires directrice des services pénitentiaires TEUX attachée principale d'administration de l'Etat directeur fonctionnel du SPIP E attaché d'administration de l'Etat directeur fonctionnel de SPIP directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors e attachée d'administration de l'Etat ROUZILLES directrice pénitentiaire d'insertion et de pro hors classe directrice pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur pénitentiaire d'insertion et de probation attachée d'administration de l'Etat directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors c directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors c	CP Fresnes CP Fresnes EPSN Fresnes MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise MA du Val d'Oise SPIP 75 SPIP 75 SPIP 77 classe SPIP 77 sPIP 77 bation SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 78 SPIP 91 classe SPIP 91 classe SPIP 91 classe SPIP 92 SPIP 92 SPIP 92

Madame Sadia MEDJBOUR	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93		
Madame Frédérique BOULIN-MONTO	S attachée d'administration	SPIP 93		
Madame Marie Pierre SENECAUX-BONAFINI directrice fonctionnelle des services pénitentiaires				
d'insertion et de probation		SPIP 94		
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94		
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94		
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires			
	d'insertion et de probation	SPIP 95		
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95		
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95		

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
- Procès-verbaux d'installation;
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les retenues sur traitement pour service non/mal fait;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
- Les décisions de demi-traitement;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 7 mars 2022

Le directeur interrégional Stéphane SCOTTO

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 88 28 70 00

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques

IDF-2022-03-15-00001

Arrêté portant délégation de signature à Mme Isabelle Rougier, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire



Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris Secrétariat général aux politiques publiques Direction des affaires juridiques

Arrêté

portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

> Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat ;

Vu l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable ;

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☐ Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Vu l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Mme Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Titre 1er Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ilede-France

Article 1er : En qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, pour :

- 1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135);
 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (n° 177) actions 12 et action 14 ;
 - «Immigration et asile»» (n°303);
 - « Inclusion sociale et protection des personnes » (n° 304) -action 14.
- 2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Île-de-France ;
- 3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

A compter du 31 juillet 2022, les réallocations d'un montant supérieur à 10% seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Ile-de-France.

- Article 2: En qualité de responsable d'unités opérationnelles, sous réserve des dispositions de l'article 7, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
- « Intégration et accès à la nationalité française » (n° 104) action 15 ;
- « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (n° 124);
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables» (n° 177);
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217);
- « Immigration et asile » (n° 303) ;
- « Inclusion sociale et protection des personnes » (n° 304);
- « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354).
- Article 3: Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723), du programme « Compétitivité » (n° 363) et du programme « Cohésion » (n° 364).
- Article 4: Délégation de signature est donnée à, Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 5: Délégation de signature est donnée à, Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions se rapportant à la fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux ainsi que les actes relatifs à la gestion des crédits engagés par les arrêtés de tarification.

Article 6 : A compter du 31 juillet 2022, le délégataire présentera à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris toutes les décisions portant attributions de subvention relatives à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 400 000€ pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics.

Toutefois la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subventions qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 7 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 8: En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, pour les cas d'absence et d'empêchement, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 9: Un compte-rendu d'utilisation des crédits de l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (secrétariat général aux moyens mutualisés).

Titre 2 Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du préfet de Paris

Article 10: En qualité de responsable d'unité opérationnelle, délégation de signature est donnée, pour le département de Paris, à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre des programmes suivants:

- « Intégration et accès à la nationalité » (n° 104);
- « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (n° 124) ;
- « Développement et amélioration de l'offre de logements » (n° 135);
- « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (n° 177);
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer » (n° 217);
- «Immigration et asile » (n° 303);
- « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales » (n° 304).

Article 11: Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme « Compétitivité » (n° 363) et du programme « Cohésion » (n° 364).

Article 12: Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes listés aux articles 10 et 11, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 13: A compter du 31 juillet 2022, le délégataire présentera à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris toutes les décisions portant attributions de subvention relatives à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 400 000€ pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics.

Toutefois la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subventions qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 14 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur à 500 000€.

Article 15: En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, pour les cas d'absence et d'empêchement, dans la limite de leurs attributions. En particulier, elle subdélègue sa signature au directeur de l'unité départementale pour les actes relevant du département.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 16 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 17 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (secrétariat général aux moyens mutualisés).

Article 18 : L'arrêté n° IDF-2021-11-18-00001-75-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

Article 19: Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelons de Paris et de la région d'Île-de-France) de la préfecture accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME